

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 2 JUILLET 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

19-72

OBJET : Inscription du Territoire dans la démarche de labellisation Ecoquartier pour le projet d'aménagement « Charenton-Bercy » : Approbation de la charte Ecoquartier (étape 1), lancement de la phase d'études et autorisation donnée au Président du Territoire de signer la charte.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	51
Représentés	25
Absents	14

Votants	76
Abstention	0
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christel ROYER, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Eric BENSOUSSAN représenté par Gilles PANNETIER, Sylvain BERRIOS représenté par Nicole CERCLEY, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Sabine CHABOT représentée par Nadia LECUYER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Sophie AMAR, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CADEDDU, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Jean-Marc BRETON, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Hervé GICQUEL représenté par Benoît GAILHAC, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Annie TRICOCHÉ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY représentée par Chrysis CAPORAL, Gérard LAMBERT représenté par Sergine LEFIEF, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Charlotte LIBERT ALBANEL représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Sylvain DROUVILLE, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par René GAILLARD, Igor SEMO représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN.

Absents : Christian CAMBON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, Monique FACCHINI, Jean-Philippe GAUTRAIS, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190702-D19-72-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

OBJET : Inscription du Territoire dans la démarche de labellisation Ecoquartier pour le projet d'aménagement « Charenton-Bercy » : Approbation de la charte Ecoquartier (étape 1), lancement de la phase d'études et autorisation donnée au Président du Territoire de signer la charte.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement,

VU la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT) et notamment son article 59,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain et notamment son article 60,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et notamment ses chapitres I et II,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 et suivants,

VU le code de l'environnement et notamment l'article L110-1 et suivants,

VU la délibération n°16-144 en date du 11 juillet 2016 du Conseil de Territoire portant approbation d'un projet de Contrat d'Intérêt National (C.I.N.) pour la réalisation d'aménagements complexes sur le quartier de Bercy à Charenton-le-Pont,

VU le Contrat d'Intérêt National du secteur « Charenton- Bercy » a été signé le 24 novembre 2016 entre la Ville de Charenton-le-Pont, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, l'Etat et les partenaires présents sur le site,

VU la délibération n°18-49 en date du 25 juin 2018 du Conseil de Territoire portant approbation du protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet de Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Charenton le Pont du 29 juin 2019, approuvant l'inscription de la commune dans cette démarche de labellisation du projet de Charenton Bercy,

VU le projet de charte,

VU les autres pièces du dossier,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190702-D19-72-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

CONSIDERANT les objectifs de l'opération d'aménagement et notamment celui qui vise :

- A favoriser la création d'un quartier exemplaire sur le plan de l'innovation et de l'environnement.

CONSIDERANT que pour répondre à cet objectif, il est proposé d'inscrire le Territoire dans une démarche de labellisation Ecoquartier pour ce projet afin de faire émerger un nouveau quartier urbain écologique, innovant et accessible à tous,

CONSIDERANT la première étape « l'EcoQuartier en projet » : la collectivité signe la Charte et lance la phase d'études du projet

Après avis favorable de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et politique de l'habitat en date du 14 juin 2019,

DELIBERE

ARTICLE 1^B:

APPROUVE la charte dans le cadre de la démarche de Label EcoQuartier – étape 1 – pour le projet d'aménagement de Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la charte prévue à la première étape du label Ecoquartier et tout document y afférent.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,


Jacques J.P. MARTIN



La présente délibération publiée le 09/07/2019
est exécutoire à la date du 09/07/2019
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 09/07/2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190702-D19-72-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

